



## **Video Experience Day**

For Excellent  
Corporate Videos

# **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

**Trends Z**



## 1. Conditions de participation

### Article 1

La vidéo inscrite doit remplir les conditions suivantes:

1. Il s'agit d'une production audiovisuelle corporate.
2. La vidéo date de 2023 ou plus tard.
3. La vidéo est réalisée ou sous-titrée en français, néerlandais, allemand ou anglais.
4. La vidéo n'a pas encore gagné un prix lors d'une édition précédente du Video Experience Day. Il ne s'agit pas non plus d'une version abrégée, découpée ou remontée d'un ancien lauréat de l'événement.
5. L'entreprise ou l'association participante doit avoir une implantation en Belgique.

### Article 2

Si une société de production ou un tiers inscrit une vidéo corporate au Video Experience Day, cela implique l'autorisation de l'entreprise/association qui a commandité la vidéo. La partie qui soumet une vidéo indemnise l'organisation contre d'éventuelles réclamations de la part de tiers.

### Article 3

Les frais d'inscription s'élèvent à **100 euros**, avec les deux exceptions suivantes:

1. Chaque entreprise ou association participante a la possibilité d'inscrire la même vidéo plusieurs fois. Si la même vidéo est également soumise dans une ou plusieurs catégories supplémentaires (voir article 4), les frais de participation supplémentaires s'élèvent à 50 euros à chaque fois.
2. Chaque entreprise ou association participante a la possibilité d'inscrire plusieurs vidéos différentes qu'elle a commanditées. Pour toute nouvelle inscription supplémentaire du même commanditaire ou de la même société de production, les frais de participation diminuent de 10 euros (donc 90 euros pour une deuxième inscription, 80 euros pour une troisième, jusqu'au montant minimum de 70 euros).

Tous les montants indiqués s'entendent hors TVA. Les participants recevront de l'AP Hogeschool une facture avec les instructions de paiement au cours du mois de mars. Les frais de participation doivent être virés à temps.

### Article 4

Les vidéos participantes peuvent être soumises dans une des 9 catégories thématiques et/ou dans une des trois catégories qui récompensent l'artisanat.

#### Catégories Thématiques

##### Catégorie 1: HR

La catégorie 'HR' s'adresse aux vidéos employées dans le contexte de la communication interne d'une entreprise et qui visent à informer, inspirer ou fédérer son personnel (sauf les vidéos d'instruction ou d'entraînement (catégorie 3), de sensibilisation (catégorie 9) ou dans le cadre d'un événement (catégorie 8)). Il peut s'agir p.e. des vidéos sur la culture d'une entreprise, sur une décision stratégique ou un changement de nom et des vidéos qui visent à renforcer la motivation et la cohésion des salariés et/ou à informer le personnel sur les perspectives de carrière.

### Catégorie 2: Employer Branding & Recruitment

La catégorie 'Employer Branding & Recruitment' s'adresse aux vidéos qui encadrent la communication d'une entreprise sur le marché du travail. Il s'agit à la fois de vidéos de recrutement qui visent à recruter des employés potentiels et de vidéos qui visent à présenter l'organisation en tant qu'employeur attrayant.

### Catégorie 3: Informational & Explainer Video

La catégorie 'Informational & Explainer Video' récompense les vidéos qui expliquent des informations complexes de manière claire, structurée et visuellement percutante. Il peut s'agir p.e. de vidéos d'instruction qui enseignent des procédures, de vidéos de formation pour les nouveaux employés, de vidéos contenant des consignes de sécurité, d'une série de vidéos de formation, de vidéos faisant la démonstration d'un produit, de vidéos remplaçant les manuels, etc. L'accent et l'appréciation de ces vidéos portent sur la réussite du transfert de connaissances. Tant les vidéos à usage interne que les vidéos destinées à des groupes cibles externes sont éligibles dans cette catégorie.

### Catégorie 4: Product/Service

La catégorie 'Product/Service' s'adresse aux vidéos qui présentent des produits industriels ou artisanaux tangibles ou qui illustrent les services proposés par une entreprise/association. Un ou plusieurs des aspects suivants peuvent être abordés:

- La vidéo décrit le processus de production, de la matière première au produit fini OU comment les services proposés sont organisés en coulisses.
- La vidéo clarifie un processus opérationnel complexe au non-initié. L'accent est mis sur le procédé de fabrication que le client ne voit généralement pas ou dont il ignore tout.

### Catégorie 5: Corporate Image Profit

La catégorie 'Corporate Image Profit' s'adresse aux vidéos qui donnent une vue d'ensemble d'une entreprise du secteur "profit". Les différents aspects de l'entreprise et/ou son identité, sa mission, sa vision et ses valeurs y sont abordés. Les vidéos commanditées par des associations à but lucratif, par des entreprises dont les capitaux proviennent d'actionnaires privés ou par des sociétés qui sont cotées en bourse, font partie de cette catégorie. Attention: si l'objectif de la vidéo est de sensibiliser ou de mettre l'accent sur un produit ou sur un service spécifique, elle devra faire partie d'une autre catégorie.

### Catégorie 6: Corporate Image Non-Profit

La catégorie 'Corporate Image Non-Profit' s'adresse aux vidéos qui donnent une vue d'ensemble d'une organisation du secteur "non-profit" (p.e. des gouvernements, des organisations sanitaires ou caritatives, des institutions éducatives, des ONG). Les différents aspects de l'organisation et/ou son identité, sa mission, sa vision et ses valeurs y sont abordés. Attention: si l'objectif de la vidéo est de sensibiliser ou de mettre l'accent sur un produit ou sur un service spécifique, elle devra faire partie d'une autre catégorie.

### Catégorie 7: City- & Regional Marketing & Tourism

La catégorie 'City- & Regional Marketing & Tourism' est ouverte aux vidéos qui promeuvent les villes, les régions ou les organisations touristiques de manière stratégique, attrayante et authentique. Il s'agit de vidéos qui transmettent clairement l'identité, les atouts, la culture, la qualité de vie ou la valeur touristique d'un lieu. Les vidéos réalisées pour promouvoir des attractions touristiques entrent

également dans cette catégorie. Il peut s'agir de lieux culturels, d'aventure, écologiques, mais aussi d'hébergements, de parcs à thème, etc.

#### Catégorie 8: Event

La catégorie 'Event' est ouverte aux vidéos événementielles qui capturent de manière professionnelle et percutante l'essence, l'expérience et l'objectif d'un événement en direct ou hybride. Les soumissions montrent comment la vidéo est utilisée pour rendre compte de manière claire et attrayante de l'ambiance, des moments clés, des messages et de la dynamique, qu'il s'agisse de conférences, d'événements d'entreprise, de salons, de lancements de produits, de cérémonies ou d'événements publics. Les teasers d'événements peuvent également être utilisés dans cette catégorie.

#### Catégorie 9: Sensibilisation

La catégorie 'Sensibilisation' récompense les vidéos de sensibilisation qui abordent un thème social, sociétal ou lié au changement de comportement de manière claire, empathique et percutante. Les candidatures démontrent comment la vidéo est utilisée pour accroître la prise de conscience, changer les attitudes ou inciter les groupes cibles à agir sur des sujets tels que la sécurité, la santé, l'inclusion, la durabilité, le bien-être ou la responsabilité sociale.

#### **Catégories Artisanat**

##### Catégorie 10: Animation

Ce trophée récompense les vidéos qui parviennent le mieux à présenter parfaitement une entreprise, un service ou un produit à l'aide d'images animées. Les soumissions qui utilisent principalement des techniques d'animation 2D, 3D, motion graphics ou autres et qui parviennent à traduire un message de marque, d'entreprise ou narratif de manière créative et cohérente peuvent tenter leur chance ici.

##### Catégorie 11: Live Action

Cette catégorie récompense les productions « live action » de haute qualité qui excellent dans les domaines de la réalisation, de la cinématographie et de l'exécution. Les soumissions font appel à de vrais acteurs et lieux et présentent une traduction professionnelle et authentique d'une histoire, d'un message de marque ou d'une communication d'entreprise en images. Cette catégorie est axée sur les vidéos d'entreprise qui mettent l'accent sur le savoir-faire artisanal et l'impact visuel.

##### Catégorie 12: AI-Integrated Video

Cette catégorie récompense les vidéos d'entreprise dans lesquelles l'IA est utilisée de manière innovante, réfléchie et intégrée afin de renforcer le récit, la qualité visuelle et/ou l'impact. Les soumissions démontrent une utilisation professionnelle et responsable des techniques d'IA qui va au-delà des outils de base standard disponibles dans la production vidéo et qui s'intègre parfaitement au contenu et à l'objectif de la production.

#### **Article 5**

Chaque entreprise/association peut inscrire une ou plusieurs vidéos dans chacune des **douze catégories**. C'est l'entreprise/l'association même qui choisit la/les catégorie(s) pour l'inscription de sa/ses vidéo(s). Il est possible de soumettre la même vidéo dans plusieurs catégories, p.e. dans une catégorie thématique et une catégorie qui récompense l'artisanat, à condition de payer des frais de participation supplémentaires (voir Article 3). Le jury et le comité organisateur se réservent toutefois

le droit de classer une vidéo inscrite dans une autre catégorie si elle ne correspond pas à la définition de la catégorie choisie.

#### **Article 6**

Si l'entreprise/l'association participante décide de retirer la vidéo soumise au cours du concours, cela ne lui donne pas droit au remboursement des frais d'inscription.

## **2. Compétition et prix**

#### **Article 7**

Un jury composé d'experts en communication et en marketing, de chefs d'entreprise, de réalisateurs et de professionnels de l'image, évalue les vidéos en lice en fonction de différents critères tels que le contenu de la communication, l'efficacité de la vidéo, la créativité et les aspects techniques de la réalisation.

#### **Article 8**

Les organisateurs du Video Experience Day prévoient des journées de sélection au cours desquelles les membres du jury évaluent les vidéos inscrites. Le jury sélectionne les meilleures réalisations dans chacune des catégories. Ensuite, chaque entreprise ou association nominée aura l'occasion de présenter leur vidéo en répondant aux questions du jury lors des séances de l'après-midi du Video Experience Day. Ces séances sont ouvertes au public. On peut répondre aux questions du jury dans la langue de son choix: français, néerlandais ou anglais. Le jury indiquera le vainqueur définitif par catégorie lors de la délibération qui suivra les sessions de présentations.

#### **Article 9**

Les membres du jury qui étaient impliqués directement ou indirectement dans la réalisation d'une vidéo corporate en lice ou qui sont liés professionnellement à un commanditaire ou à une société de production, s'abstiennent lors du vote.

#### **Article 10**

En soumettant une vidéo, le participant s'engage, en cas de nomination, à ce qu'au moins un représentant (du client ou du producteur) soit présent le jour de l'événement pour présenter la vidéo au jury.

#### **Article 11**

Avec l'inscription de la vidéo, le participant accorde également aux organisateurs l'autorisation de montrer (un fragment de) la vidéo lors du Video Experience Day et dans les émissions éventuelles sur le Video Experience Day à Trends Z.

#### **Article 12**

Avec l'inscription de la vidéo, le participant accorde aux organisateurs le droit de placer les vidéos nominées et gagnantes sur le site internet et les réseaux sociaux du Video Experience Day.

### Article 13

Avec l'inscription de la vidéo, le participant accorde aux organisateurs le droit de montrer des images des vidéos inscrites, nominées et gagnantes dans l'émission spéciale télévisée du Video Experience Day à Trends Z et dans les divers canaux médiatiques du Video Experience Day.

## 3. Inscription

### Article 14

L'inscription d'une vidéo n'est valable que si les dates limites pour remplir le formulaire d'inscription digital, pour envoyer la vidéo et pour transférer les frais d'inscription sont respectées.

## 4. Envoi des vidéos

### Article 15

Les vidéos doivent être envoyées via WeTransfer (en format .mp4) à l'adresse électronique **ved@ap.be**. Le code de la vidéo (voir le courriel de confirmation) doit y être clairement mentionné.

### Article 16

Les formats pour les vidéos inscrites dans les catégories 1 à 11:

Format	Type de fichier	Encodage	Dimension de l'image	Cadence	Format de l'image
Haute Définition	.mp4	H.264 - PAL	1920 x 1080	25 images par seconde	16:9
		Uncompressed - PAL	1920 x 1080	25 images par seconde	16:9

### Article 17

Si la vidéo reçue ne correspond pas au format ou à la durée mentionnés sur le formulaire d'inscription, une exclusion de la compétition est envisageable.

## 5. Général

### Article 18

Les informations fournies par le biais du formulaire d'inscription seront uniquement employées pour la communication concernant le Video Experience Day et dans le cadre de travaux de recherche académique sur les vidéos corporate.

### Article 19

La participation au Video Experience Day implique l'acceptation de ce règlement sans restriction.

Pour de plus amples informations vous pouvez vous adresser à **ved@ap.be**